

Sujet : Avis DDT19 - Enquête publique : mise en place des périmètres de protection autour du captage et du forage de La Chapelle - commune de La Chapelle Spinasse

De : - DDT 19/SEPER/UGRE

Date : 09/01/2024 12:24

Pour : PREF19 pref-expropriations - 19 CORREZE/PREFECTURE/BAL FONCTIONNELLE <pref-dup-expropriations@correze.gouv.fr>

Bonjour,

La DDT de la Corrèze émet un avis favorable sur la procédure de demande d'autorisation, au titre du code de la santé publique, de déclaration d'utilité publique pour l'établissement des mesures de protection autour du captage et du forage de La Chapelle (commune de La Chapelle Spinasse). Il peut être mis en l'état à l'enquête publique.

(Au titre du code de l'environnement (qui n'est pas l'objet de la présente procédure), il est à noter que le dossier ne fait pas mention d'une demande d'autorisation relative à la loi sur l'eau pour forage de prélèvement supérieur à 10000m³/an.)

Cordialement,

Service Environnement-Police de l'eau-Risques
Cheffe d'unité de gestion de la ressource en eau

Cité Administrative, 19000 TULLE
Tel : 05 55 21 80 67 - 06 08 65 74 67
www.correze.gouv.fr


**PRÉFET
DE LA CORRÈZE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale des
territoires